

**DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES****EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

NOMBRE DE MEMBRES			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
35	28	4	3

SEANCE DU 24 MARS 2023

L'An Deux Mille Vingt-Trois
et le Vingt-quatre mars à neuf heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Sébastien LEROY, Maire

OBJET DE LA DELIBERATION

009/23 : AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 – BUDGET PRINCIPAL

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Sébastien LEROY, Monsieur Dominique CAZEAU, Madame Christine LEQUILLIEC, Monsieur Gilles GAUCI, Madame Claude CARON, Monsieur Georges LORENZELLI, Madame Sophie DEGUEURCE, Monsieur Serge DIMECH, Madame Muriel BERGUA, Monsieur Patrick SCALA, Madame Arlette VILLANI, Monsieur Patrick PEIRETTI, Madame Marie TARDIEU, Monsieur Eric CHAUMIER, Madame Julie FLAMBARD, Monsieur Charles BAREGE, Madame Catherine AIMAR, Monsieur Didier LAUMONT, Monsieur Patrick SALEZ, Madame Sylvie DE TONI, Monsieur Philippe MARAFETTI, Madame Cécile DAVID, Monsieur Didier SOBRIE, Madame Valéry BAROGHEL, Monsieur Pierre REVET-SERVETTAZ, Madame Amandine BAZZANO, Madame Marie-Hélène REY-COLLET et Madame Elisabeth VALENTI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

Monsieur Henri LEROY, représenté par Monsieur Gilles GAUCI.
Monsieur Gilbert DEPERI, représenté par Madame Claude CARON.
Madame Patricia YVARS, représentée par Madame Sylvie DE TONI.
Madame Sandra GUERCIA-CASCIO, représentée par Madame Cécile DAVID.

ABSENTS SANS POUVOIR

Madame Pascale SOULIE
Monsieur Jean-Charles DELAPORTE
Monsieur Jean-Marcel CLOEZ

Madame Catherine AIMAR est désignée secrétaire de séance.
Madame Cindy DUJARDIN est désignée secrétaire auxiliaire de séance.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Dominique CAZEAU expose au Conseil :

Après avoir adopté le Compte Financier Unique 2022, le Conseil Municipal doit procéder à l'affectation des résultats comptables de l'année 2022, conformément aux dispositions de l'instruction M 57.

Les résultats de l'exercice 2022 sont les suivants :

EXERCICE 2022	Dépenses	Recettes	
investissement			
<i>Résultat antérieur reporté</i>			11 816 077.33
Réalisé	22 214 213.59	18 838 568.86	-3 375 644.73
résultat de clôture			8 440 432.60
solde des restes à réaliser	3 001 886.57	242 414.23	-2 759 472.34
besoin de financement			5 680 960.26
fonctionnement			
<i>Résultat antérieur reporté</i>			13 416 976.17
Réalisé	44 218 459.70	61 090 192.72	16 871 733.02
résultat de clôture			30 288 709.19
résultat à reporter			35 969 669.45
résultat à affecter			0.00

Le Conseil,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement global de 30 288 709,19 €,
- un excédent d'investissement global de 8 440 432,60 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
	002 résultat de fonctionnement reporté 30 288 709.19

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
001 solde d'exécution section d'investissement reporté	0.00
	001 solde d'exécution section d'investissement reporté
	8 440 432.60

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé,
Et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (32 VOIX)

ADOpte l'affectation du résultat du compte financier unique de l'exercice 2022 du budget Principal, tel qu'exposé ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sébastien LEROY



La Secrétaire de séance,
Catherine AIMAR

